

2.1 Croissance démographique

La caractéristique fondamentale d'une population est son taux de croissance, parce qu'il influence pratiquement tous les aspects de la vie nationale. Ce taux se compose de plusieurs éléments démographiques : naissances, décès, immigration et émigration.

Au terme du dernier recensement, tenu le 3 juin 1986, la population du Canada se chiffrait à 25 354 064 personnes, ce qui représente un taux de croissance de 4,2 % (soit 1 010 883 personnes) au cours de la période 1981-1986. En 1988, selon les estimations de Statistique Canada, la population du Canada atteignait 25 923 000 habitants.

Bien que la population du Canada augmente, son taux de croissance est en fait à la baisse. D'après les données du recensement, le taux de 4,2 % relevé entre 1981 et 1986 est le plus bas que l'on ait enregistré au cours des 25 dernières années pour un quinquennat, un sommet de 9,7 % ayant été atteint au cours de la période 1961-1966. Cette baisse peut être attribuable à un taux d'immigration plus faible et à une diminution du taux de natalité.

2.2 Le recensement du Canada

Recensement décennal. Le principal motif juridique du recensement décennal est de permettre la redistribution des sièges à la Chambre des communes. En vertu de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, le recensement doit fournir le dénombrement de la population par circonscription électorale.

Le recensement de 1981 était le douzième du genre depuis la Confédération en 1867. Le recensement décennal s'inscrit dans une série ininterrompue de dénombrements périodiques depuis 1851.

Recensement quinquennal. En 1956, un nouveau recensement était institué afin que les données statistiques suivent l'évolution des facteurs démographiques et socio-économiques qui servent de base aux prises de décision tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Ainsi, on procède à ce recensement cinq ans après chaque recense-

ment décennal. Le dernier recensement quinquennal du Canada s'est tenu en juin 1986.

Le recensement est une source essentielle d'informations permettant de mesurer l'évolution sociale et économique. De même, il permet de déterminer les besoins qui rendent nécessaires l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes concernant, par exemple, le développement régional, la santé et le bien-être, les établissements scolaires, l'immigration, le logement pour les personnes à faible revenu et les réseaux de transport.

Terminologie du recensement. Le concept général d'agglomération de recensement (AR) s'applique à un noyau urbanisé de grande taille et aux régions urbaines et rurales adjacentes qui sont très intégrées à ce noyau sur le plan économique et social.

Une AR est définie comme la principale zone du marché du travail d'une région urbanisée (le noyau urbanisé) d'au moins 10 000 habitants, suivant le dernier recensement. Lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR a atteint au moins 100 000 habitants lors du recensement précédent, cette AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR).

Par « région métropolitaine de recensement », on entend la principale zone du marché du travail d'une région urbanisée d'au moins 100 000 habitants.

Une subdivision de recensement peut être une municipalité, une réserve indienne, un établissement indien ou un territoire non organisé.

Quant aux logements privés occupés, il s'agit de logements privés qu'habite de façon permanente une personne ou un groupe de personnes.

2.3 Croissance démographique dans les provinces et les territoires

Selon les données du recensement de 1986, 5 provinces sur 10 ont enregistré, entre 1981 et 1986, un taux de croissance quinquennal supérieur au taux national. L'Alberta venait au premier rang avec un taux de croissance de 6,1 %, et ce, même s'il s'agissait là d'un taux de beaucoup inférieur à celui enregistré au cours de la période 1976-1981